



AVIS AUX HABITANTS ET COMMERCANTS DU QUARTIER DE SAINT-JEAN

Zone 30 km/h a Saint-Jean / juin 2006

Des travaux sont entrepris dans votre quartier, pour mettre en place une zone 30 km/h.

La création de cette zone 30 km/h est l'une des propositions issues d'un groupe de travail composé d'associations du quartier et des services de l'Etat et de la Ville de Genève, visant à une meilleure qualité de vie à Saint-Jean. Elle a pour objectif d'améliorer et de sécuriser les déplacements, et plus particulièrement les cheminements piétonniers et les itinéraires cyclables, grâce à une diminution de la vitesse du trafic motorisé.

Les travaux consistent à mettre en place la signalisation de la nouvelle zone 30 km/h et à réaliser des aménagements de modération de la circulation.

Il s'agit principalement d'effectuer des marquages indiquant le début et la fin de la zone 30 km/h, d'élargir certains trottoirs et de réorganiser le stationnement par endroits. Des carrefours sont transformés pour fonctionner selon la règle de la priorité de droite. Des pistes cyclables en contre-sens sont créées dans certaines rues. De nouvelles cases de stationnement pour les deux-roues sont également aménagées.

Les transformations principales ont lieu à la rue du Contrat-Social et à la rue des Confessions.

Le plan au verso permet de situer les différentes interventions.

Les travaux débutent ces prochains jours et dureront environ sept mois.

Ils commencent du côté de la rue du Contrat-Social, de la rue des Confessions et de la rue des Charmilles. Ensuite, le chantier se poursuivra vers la rue Charles-Giron et la rue de Saint-Jean.

Pendant toute la durée des travaux, l'ensemble des accès aux immeubles et aux commerces est assuré. Nous vous recommandons de vous conformer aux mesures de chantier mises en place.

Merci de votre compréhension et de votre patience.

RENSEIGNEMENTS ET CONTACT :

Service du génie civil tél. 022 418 42 00
Service de la mobilité tél. 022 418 82 60
www.ville-ge.ch/amenagement

